

Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital – Assurance de dommages (Loi sur les assureurs, RLRQ, chapitre A-32.1, art. 463)

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») publie pour consultation le projet de modification de la Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital (la « Ligne directrice »), s'appliquant aux assureurs de dommages autorisés à exercer l'activité d'assureur au Québec et possédant une charte du Québec ou d'une autre juridiction au Canada.

Les modifications ont essentiellement pour objectifs d'introduire les exigences relatives à l'utilisation d'un modèle interne pour l'évaluation du risque d'assurance, de rehausser les attentes de l'Autorité en matière d'assurance auxquelles doivent répondre les relevés de capital, de fonds propres, de levier et de liquidité, et d'apporter certaines clarifications afin de permettre une application adéquate de la Ligne directrice à la suite de son adaptation à la norme IFRS 17 – Contrats d'assurance. La date prévue de la prise d'effet de la Ligne directrice modifiée est le 1^{er} janvier 2024, et ce, pour les exercices ouverts à compter de cette date. Son application anticipée n'est pas permise.

Les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires sont invitées à les fournir au plus tard le **20 octobre 2023**. Il est à noter que les commentaires seront rendus publics à défaut d'avis contraire à cet effet.

Le projet de modification de la Ligne directrice est publié ci-après et il est également accessible sur le site Web de l'Autorité au <https://lautorite.qc.ca/professionnels/reglementation-et-obligations/consultations-publiques> à la section « Assurances et planification financière ».

Soumission des commentaires

Les commentaires doivent être soumis à :

M^e Philippe Lebel
Secrétaire et directeur général des affaires juridiques
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, Tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 3^e étage
Québec (Québec) G1V 5C1
Télécopieur : (418) 525-9512
consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Zinsou Ruffin Adja
Direction de l'encadrement du capital et des liquidités
Autorité des marchés financiers
Téléphone : (418) 525-0337, poste 4514
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
zinsouruffin.adja@lautorite.qc.ca

Le 21 septembre 2023